

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 janvier 2016

L'an deux mille seize le vingt-cinq janvier à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLIER Gérard, M. VERBEKE Jean-Pierre, M. HIERNAUX Vincent, Mme COMBECAU Solenn, Mme LE PAGE Hélène, Mme MENARD Elise, M. LE CLEGUEREC Marc

Absents excusés : M. VERSET Nicolas, Mme NICOUD Armelle

Secrétaire de séance : M. LE CLEGUEREC Marc

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Délibération relative au projet de schéma départemental de coopération intercommunal

Considérant la Loi MATPAM du 27 janvier 2014,

Considérant la Loi NOTRe du 7 août 2015,

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 16 octobre 2015, notifié à la mairie de Moussy le 3 décembre 2015,

Considérant qu'au titre de l'article L 5210-1-1 du CGCT, les organes délibérant ont deux mois pour se prononcer, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable,

Le conseil communautaire **émet** un avis favorable :

- sur la fusion de la CC « Carnelle Pays de France » avec la CC « Pays de France »,
- sur la dissolution de trois syndicats identifiés sans activité financière ou réelle,

Demande :

- la modification ou l'adaptation partielle de la Loi NOTRe permettant de conserver certains syndicats de proximité et compétents sans être nécessairement présents sur trois communautés de communes notamment pour les zones rurales.

Délibération relative à l'implantation de la société Lepicard – Commeny

Monsieur le maire expose le projet d'implantation de silos de stockage de céréales en vrac, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tentes ou structures gonflables par la société Lepicard à Commeny. Une consultation publique est ouverte à la commune de Commeny aux heures d'ouverture de celle-ci.

Le conseil municipal après en avoir débattu voudrait connaître la position de l'ensemble des partenaires de l'état et étudier de façon plus approfondi le projet.

Monsieur le maire doit contacter la préfecture afin d'obtenir des informations. Cette délibération est donc reportée à une réunion de conseil ultérieure.

Délibération relative à la modification des statuts du PNR

Lors de la séance du Comité syndical du 9 novembre 2015 la modification des statuts du Parc naturel régional du Vexin français a été adoptée. Chaque conseil municipal doit les approuver.

Monsieur le maire donne lecture des grandes lignes de ces modifications. Elles concernent les articles 1-2-3-4-5-6-9, en raisons de la réorganisation territoriale, du rôle croissant des EPCI, des communautés de communes, d'agglomération et urbaines, de la possibilité d'associer des communes du territoire qui n'avaient pas souhaité adhérer au Parc, de prévoir les différents cas de vacances de postes des membres du bureau, d'éviter la répétitions des élections au sein du bureau et d'attribuer au comité le soin de fixer chaque année le montant des cotisations à la charge des EPCI du Parc.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les nouveaux statuts simplifiés du Parc naturel régional du Vexin français.

Point sur le contrat rural et sur le PLU

Contrat rural : un avis favorable a été rendu par les commissions d'accessibilité et de sécurité du SDIS. L'architecte travaille sur l'appel d'offre pour la réalisation des ateliers municipaux qui pourraient débiter en avril prochain.

En ce qui concerne le droit de passage le long de la mairie, les actes notariés sont en cours. Les frais d'honoraires liés pourront être pris en charge dans le cadre du contrat rural.

PLU : Une quatrième réunion s'est tenue à la mairie le 15 janvier dernier. Elle concernait les définitions des zones d'urbanisations.

Monsieur le maire précise à nouveau que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, un registre destiné à recevoir les observations du public, est disponible aux heures d'ouverture de la mairie mais aussi en journée en s'adressant à l'agent communal.

Loi « NOTRe » - Mutualisation

Dans le cadre de la loi « NOTRe », la communauté de communes Vexin Centre a créé une commission pour répondre aux enjeux et travailler sur la mutualisation (personnel, services...), dont un plan est obligatoire. Les communes entre elles sont invitées à travailler sur ce sujet.

Devant les difficultés que rencontrent les communes de France actuellement notamment celles de la population de Moussy, monsieur le maire redoute et s'inquiète de l'avenir incertain du village qui pourrait à court terme disparaître en tant qu'entité administrative. L'état exerce une pression de plus en plus forte sur ce point. Les dotations ne cessent de diminuer. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement (DGF) que verse l'état a diminué de plus de 20 % en 2 ans (elle devrait disparaître entièrement d'ici quelques années) et en même temps, les charges continuent à augmenter.

A ce jour, nous ne connaissons pas le montant des recettes qui nous seront allouées pour l'année 2016.

Les services de la préfecture restent muets aux différents messages envoyés par la mairie. Il est difficile dans ces conditions d'avancer sereinement tant l'avenir paraît à ce point incertain.

Monsieur le maire regrette profondément la volonté de voir disparaître nos communes.

A suivre.



Informations et questions diverses

Chemin piétonnier du cimetière : La demande a reçu un avis défavorable. Sa réalisation en raison de l'acquisition de foncier paraît difficile. Le conseil municipal regrette cette décision.

Fête de l'arbre de Noël : Elle a rencontré un franc succès auprès des petits et des grands. Mme Le Page remercie la commune de Commeny et son maire d'avoir accepté que les enfants de la commune de Moussy puissent rester après le spectacle. Elle précise qu'un livre et un goûter leur ont été offerts.

Journée du bénévolat : Cette journée se déroulera le 12 mars prochain.

Séance levée à 22 heures.

Fait à MOUSSY, le 25 janvier 2016

Le maire,
Philippe HOUDAILLE

